

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***22355437***Déposé
01-09-2022

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/09/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0823126162

Nom(en entier) : **CORTIBEL**

(en abrégé) :

Forme légale : Société coopérative

Adresse complète du siège Rue Bellaire(RR) 13
: 4120 Neupré**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS

D'un procès-verbal dressé en date du 26 août 2022 par le Notaire Bernard DEGIVE, de résidence à Neupré, en cours d'enregistrement, il résulte que le conseil d'administration de la société coopérative CORTIBEL, ayant son siège à 4120 Neupré, rue Bellaire, numéro 13 a pris les résolutions suivantes, dont il est extrait ce qui suit :

A. PREMIÈRE RESOLUTION

Le conseil d'administration a approuvé, dans toute leur teneur et toutes leurs modalités, les rapports suivants :

- le rapport dressé par le conseil d'administration en date du six juillet deux mil vingt-deux, conformément à l'article 6:110, §1er, alinéa 1 du Code des sociétés et des associations ;
- le rapport dressé par Monsieur David DEMONCEAU, Réviseur d'entreprises, en date du cinq juillet deux mil vingt-deux, conformément à l'article 6:110, §1er, alinéa 2 du Code des sociétés et des associations.

B. DEUXIÈME RESOLUTION

Conformément aux statuts de la société et à l'article 6:108, §1er du Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration a décidé d'émettre neuf cent trente (930) actions nouvelles de classe A, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de classe A existantes.

Il a été précisé qu'aucun droit de préférence n'a du être respecté pour la souscription desdites actions.

Aussi, en vue de la souscription desdites actions, sont intervenues (dûment représentées) :

La société coopérative **NEUPRE NET SERVICES**, ayant son siège à 4120 Neupré, rue Bellaire, numéro 13, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0864.242.482.

La société coopérative **BIP EXPRESS**, ayant son siège à 4460 Grâce-Hollogne, rue du Tirogne, numéro 40, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0471.818.490.

Lesquelles, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, ont déclaré souscrire les neuf cent trente (930) actions nouvelles de classe A de la manière suivante :

La société coopérative NEUPRE NET SERVICES a déclaré faire apport de la totalité en pleine propriété d'un immeuble situé à 4121 Neupré, Route d'Esneux, numéro 5 et d'un immeuble situé à 4550 Nandrin, Place Ovide Musin, numéro 19, plus amplement décrits ci-après, dont la valeur totale est de quatre cent soixante-cinq mille euros (465.000,00 €), soit trois cent quarante-cinq mille euros (345.000,00 €) pour l'immeuble situé à 4121 Neupré, Route d'Esneux, numéro 5 et cent vingt mille euros (120.000,00 €) pour l'immeuble situé à 4550 Nandrin, Place Ovide Musin, numéro 19.

En rémunération de ces apports en nature, il a été attribué à la société coopérative NEUPRE NET SERVICES, qui a accepté, quatre cent soixante-cinq (465) actions nouvelles de classe A ;

La société coopérative BIP EXPRESS a déclaré faire apport de la totalité en pleine propriété d'un ensemble immobilier situé à 4460 Grâce-Hollogne, rue Tirogne, numéro 40/42/42+, plus amplement décrit ci-après, dont la valeur totale est de quatre cent soixante-cinq mille euros (465.000,00 €).

En rémunération de cet apport en nature, il a été attribué à la société coopérative BIP EXPRESS, qui a accepté, quatre cent soixante-cinq (465) actions nouvelles de classe A.

Cette souscription d'actions nouvelles ont été faites sans modification statutaire conformément à l'

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

article 6:106, §1er du Code des sociétés et des associations.

Chaque action nouvellement souscrite a été entièrement libérée conformément aux statuts.

Chaque action nouvellement souscrite participera aux résultats de la société, avec effet rétroactif à la date du premier janvier deux mil vingt-deux. Il a également été précisé que d'un point de vue comptable, toutes les opérations effectuées depuis cette date relativement aux biens qui font l'objet des apports l'ont été pour le compte et aux profits et risques de la société coopérative CORTIBEL, à charge pour elle d'exécuter tous les engagements et obligations des sociétés apporteurs se rapportant aux biens apportés.

Suite à l'émission de ces actions nouvelles, la société CORTIBEL aura émis un nombre total de trois mille quatre cent cinquante-quatre (3.454) actions de classe A.

Description des biens immobiliers apportés

A/. Biens appartenant à la sc NEUPRE NET SERVICES

I. COMMUNE DE NANDRIN,

Première division - ex. Nandrin (61.043)

Dans un immeuble comprenant trois entités privatives, dénommé « Résidence Ovide Musin », situé Place Ovide Musin, numéro 19, à l'angle de la rue Rolée, cadastré selon titre et selon extrait de matrice cadastrale datant de moins d'un an section A, numéro 176 B 2 P0000, pour une contenance de cent septante-cinq mètres carrés (175 m²).

L'appartement numéro UN situé au rez-de-chaussée, cadastré selon titre et selon extrait de matrice cadastrale datant de moins d'un an numéro 176 B 2 P0002 (A.REZ/UN/), comprenant selon titre :

a) En propriété privative et exclusive : une entrée indépendante à rue, un séjour, une cuisine, une buanderie, un hall de nuit, un w.c, une salle de bains et une chambre à coucher.

b) En copropriété et indivision forcée : un tiers des parties communes dont le terrain d'assiette.

Revenu cadastral non indexé : quatre cent cinquante-six euros (456,00 €)

Tel, au surplus, que ce bien est décrit à l'acte de base reçu par Maître Paul KREMERS, Notaire à Liège, le vingt-deux septembre deux mil six, transcrit au Bureau des hypothèques à Huy le treize octobre deux mil six, dépôt numéro 8120.

Etant précisé que l'immeuble contenant ledit bien est repris sous liseré rose au plan resté annexé au permis d'urbanisme délivré par la Commune de Nandrin le six décembre deux mil cinq, dont une copie partielle est restée annexé à l'acte de base précité.

II. COMMUNE DE NEUPRE,

Première division - ex. Neuville-en-Condroz (61.044)

Un immeuble comprenant deux appartements situé Route d'Esneux, numéro 5, cadastré selon extrait de matrice cadastrale datant de moins d'un an section C, numéro 94 D P0000 (anciennement 94 C et partie du numéro 95 B), pour une contenance de mille deux cent vingt-cinq mètres carrés (1.225 m²), composé, d'après cadastre, de :

1. Un APPARTEMENT cadastré sous le numéro 94 D P0001 (M.REZ/LOG1/), au revenu cadastral non indexé de quatre cent quatre-vingt-quatre euros (484,00 €).

2. Un APPARTEMENT cadastré sous le numéro 94 D P0002 (M.REZ/LOG2/), au revenu cadastral non indexé de quatre cent septante-cinq euros (475,00 €).

Tel que ce bien figure sous liseré jaune, entre les points A-B-C-D-E-F-G-H-I-A, au plan dressé par Monsieur Lambert NAMOTTE, géomètre expert-immobilier à Liège (Jupille), le sept avril deux mil huit, lequel plan est resté annexé à l'acte reçu par Maître Alain CORDIER, alors Notaire à Liège, en date du dix-neuf mai deux mil huit, dont question ci-après sous le titre « Origines de propriété ».

B/. Biens appartenant à la sc BIP EXPRESS

COMMUNE DE GRACE-HOLLOGNE,

Troisième division - ex. partie Mons-lez-Liège (62.453)

1/. Un garage, sur et avec terrain, situé rue Tirogne, numéro 42 +, cadastré selon titre et selon extrait de matrice cadastrale datant de moins d'un an section A, numéro 727 P P0000, pour une contenance de trente mètres carrés (30 m²).

Revenu cadastral non indexé : quarante-sept euros (47,00 €).

2/. Un garage, sur et avec terrain, situé rue Tirogne, numéro 42 +, cadastré selon titre et selon extrait de matrice cadastrale datant de moins d'un an section A, numéro 727 R P0000, pour une contenance de dix-sept mètres carrés (17 m²).

Revenu cadastral non indexé : quarante-sept euros (47,00 €).

3/. Un garage, sur et avec terrain, situé rue Tirogne, numéro 42 +, cadastré selon titre et selon extrait de matrice cadastrale datant de moins d'un an section A, numéro 727 S P0000, pour une contenance de vingt-deux mètres carrés (22 m²).

Revenu cadastral non indexé : quarante-sept euros (47,00 €).

4/. Un garage, sur et avec terrain, situé rue Tirogne, numéro 42 +, cadastré selon titre et selon extrait de matrice cadastrale datant de moins d'un an section A, numéro 727 T P0000, pour une

contenance de vingt-deux mètres carrés (22 m²).

Revenu cadastral non indexé : quarante-sept euros (47,00 €).

5/. Un garage, sur et avec terrain, situé rue Tirogne, numéro 42 +, cadastré selon titre et selon extrait de matrice cadastrale datant de moins d'un an section A, numéro 727 W P0000, pour une contenance de vingt mètres carrés (20 m²).

Revenu cadastral non indexé : quarante-sept euros (47,00 €).

6/. Un ensemble situé rue Tirogne, numéro 40/42, cadastré selon titre et selon extrait de matrice cadastrale datant de moins d'un an section A, numéro 727 V P0001, pour une contenance de mille trois cent quatre-vingt-neuf mètres carrés (1.389 m²), composé, d'après cadastre, de :

a). Une ZONE DE PARKING cadastrée sous le numéro 727 V P0005 (P.EXT/ZONE PARKING/), au revenu cadastral non indexé de cent sept euros (107,00 €) ;

b). Un REZ DE CHAUSSEE COMMERCIAL cadastré sous le numéro 727 V P0004 (CO. REZ/COMMERCE/), au revenu cadastral non indexé de neuf cent vingt euros (920,00 €) ;

c). Un APPARTEMENT situé au premier étage, cadastré sous le numéro 727 V P0002 (A1/APPART1/), au revenu cadastral non indexé de six cents euros (600,00 €) ;

d). Un APPARTEMENT situé au second étage, cadastré sous le numéro 727 V P0003 (A2/APPART2/), au revenu cadastral non indexé de quatre cent vingt euros (420,00 €).

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé Bernard DEGIVE, Notaire